

23 décembre 2014

La FNTV se félicite de l'ouverture à la concurrence du transport par autocar

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) considère que l'ouverture du marché de l'autocar va compléter l'offre ferroviaire et faciliter la mobilité sur l'ensemble du territoire. Cependant, la FNTV plaide en faveur d'un cadre régulé qui concilie développement des services routiers et maintien des services de transport conventionnés.



La FNTV recommande de mettre en place un régime d'autorisation de plein droit des liaisons routières au-delà de 200 kilomètres. © DR

Cela faisait déjà plusieurs années que les autocaristes attendaient la libéralisation du marché de l'autocar. Avec la loi Macron, ce devrait être chose faite. [Le projet de loi pour la croissance et l'activité](#) sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 26 janvier 2015. Dans un communiqué daté du 23 décembre 2014, la FNTV se réjouit d'ores et déjà, de cette avancée, qualifiée "d'étape décisive" et de "suite logique à [l'avis rendu par l'Autorité de la Concurrence](#) le 27 février dernier".

Une concurrence régulée

Pour la FNTV, la création de lignes d'autocar devrait permettre de "compléter l'offre de transport ferroviaire et de faciliter la mobilité de tous sur l'ensemble du territoire". Il s'agira, en particulier, de redynamiser ces territoires, aujourd'hui, mal desservis par les transports publics. La FNTV considère que l'initiative du gouvernement "permettra d'optimiser le système global de mobilité en intégrant l'autocar dans une organisation plus large, dépassant le strict cadre infrarégional".

Cependant, la fédération reste attachée à "un cadre régulé qui concilie à la fois développement de services routiers de moyenne et longue distance et maintien des services de transport conventionnés."

Ainsi, reprenant l'avis de l'Autorité de la concurrence, la FNTV recommande de mettre en place un régime d'autorisation de plein droit des liaisons routières au-delà de 200 kilomètres.

Régler la gouvernance des gares routières

La FNTV insiste, également, sur l'importance des gares routières. La fédération considère que le "développement plus large des services routiers impliquera une révision du cadre juridique des gares routières", et une clarification de leur gouvernance dans le cadre du schéma régional d'intermodalité, par exemple.

La FNTV préconise, ainsi, "de désigner une autorité compétente qui pourrait varier en fonction des territoires, en tenant compte des caractéristiques de la gare routière et des dessertes qui y sont effectuées, des investissements réalisés et des enjeux économiques et d'aménagement du territoire".

Enfin, la FNTV se félicite de l'extension des compétences de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) au domaine du transport routier de personnes et au secteur autoroutier. Pour la fédération d'autocaristes, cela "permettra de garantir une concurrence équitable entre les modes de transport ainsi que des conditions transparentes et non discriminatoires pour l'accès à l'ensemble des facilités essentielles".